

37

MAIRIE D'AJACCIO

ARRETE MUNICIPAL N° **20170075**

Portant inscription sur le tableau d'avancement au grade de  
Directeur Territorial



Direction Générale des Services  
Direction des Ressources Humaines

Le Maire de la ville d' Ajaccio,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 79 et 80,

**Vu** le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

**Vu** l'avis favorable émis le **16 décembre 2016** par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie A

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Sont inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2016, au grade de Directeur Territorial, les fonctionnaire suivants :

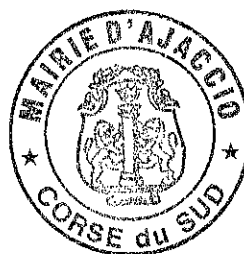
Au choix :

QUASTANA Corinne

ROSSI BATTESTI Joelle

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à AJACCIO, le 16 JAN. 2017

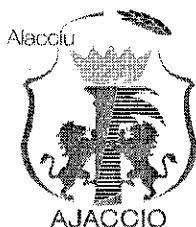


LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication.

**Portant inscription sur le tableau d'avancement au grade  
d'Ingénieur en chef de classe normale**



Direction Générale des Services  
Direction des Ressources Humaines

Le Maire de la ville d'Ajaccio,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 79 et 80,

**Vu** le décret n°90-127 du 9 février 1990 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

**Vu** l'avis favorable émis le **16 décembre 2016** par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie A

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Est inscrit sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2016, au grade d'Ingénieur en chef de classe normale, les fonctionnaires suivants :

Au choix :

ARMAND Jean Philippe, CERVETTI Antoine, FACCHINI André, GIANNECHINI Jean André, PIETRY Gérard ; REROLLE Christian ; RODRIGUEZ Muriel

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à AJACCIO, le 16 JAN 2017

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI

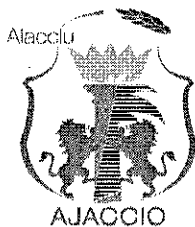
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication.

315

MAIRIE D'AJACCIO

ARRETE MUNICIPAL N° **20170077**

Portant inscription sur le tableau d'avancement au grade  
d'Ingénieur principal



Direction Générale des Services  
Direction des Ressources Humaines

Le Maire de la ville d' Ajaccio,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
**Vu** la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 79 et 80,  
**Vu** le décret n°90-127 du 9 février 1990 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

**Vu** l'avis favorable émis le **16 décembre 2016** par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie A

**ARRETE**

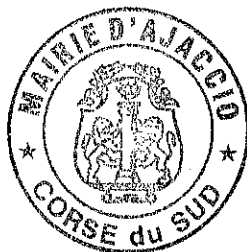
**ARTICLE 1 :** Sont inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2016, au grade d'Ingénieur principal, les fonctionnaires suivants :

Au choix :

- LECA Laurent
- PIERI MORETTI Lisa

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à AJACCIO, le **16 JAN. 2017**



LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication.

ARRETE MUNICIPAL N° **20170078**

Portant inscription sur le tableau d'avancement au grade  
d'Infirmier en soins généraux hors classe



Direction Générale des Services  
Direction des Ressources Humaines

Le Maire de la ville d'Ajaccio,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 79 et 80,

**Vu** le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux,

**Vu** l'avis favorable émis le **16 décembre 2016** par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie A

**ARRETE**

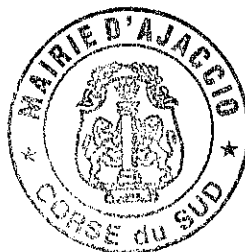
**ARTICLE 1 :** Est inscrit sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2016, au grade d'Infirmier en soins généraux hors classe, le fonctionnaire suivant :

Au choix :

CECCALDI Patricia

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à AJACCIO, le 16 JAN. 2017



LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

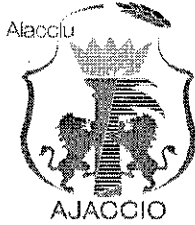
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication.

317

MAIRIE D'AJACCIO

ARRETE MUNICIPAL N°20170079

Portant inscription sur le tableau d'avancement au grade de Cadre de santé 1ère classe



Direction Générale des Services  
Direction des Ressources Humaines

Le Maire de la ville d' Ajaccio,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 79 et 80,

**Vu** le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 statut particulier du cadre d'emplois des cadre territoriaux de santé paramédicaux.

**Vu** l'avis favorable émis le **16 décembre 2016** par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie A

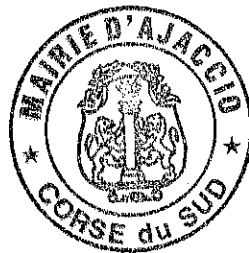
**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Est inscrit sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2016, au grade de cadre de santé 1<sup>ère</sup> classe, le fonctionnaire suivant:

Au choix :  
POLI Jeannine

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à AJACCIO, le 16 JAN. 2017



LE MAIRE  
*Laurent Marcangeli*

Laurent MARCANGELI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication.

315

MAIRIE D'AJACCIO

ARRETE MUNICIPAL N° **20170080**

Portant inscription sur la liste d'aptitude de promotion interne  
d'Attaché territorial



Direction Générale des Services  
Direction des Ressources Humaines

Le Maire de la ville d'Ajaccio,

**Vu** la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des  
Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** la Loi N° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des  
fonctionnaires,

**Vu** la Loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires  
relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 39-2 et 79-  
1,

**Vu** le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du  
cadre d'emplois des attachés territoriaux.

**Vu** l'avis favorable émis le **16 décembre 2016** par la Commission Administrative  
Paritaire de la catégorie A

**ARRETE**

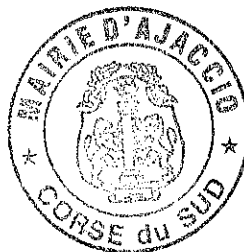
**ARTICLE 1 :** Sont inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions d'Attaché Territorial,  
établie au titre de l'année 2016, les fonctionnaires suivants :

Au choix

JOLY Danielle  
MUTADU MADOUX Mélanie

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution  
du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à AJACCIO, le 16 JAN. 2017



LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que le présent  
arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un  
délai de 2 mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'état et sa  
publication.



Direction Générale des Services  
Direction des Ressources Humaines

ARRETE MUNICIPAL N° **20170081**  
Portant inscription sur le tableau d'avancement au grade de  
rédacteur principal 1ère classe

Le Maire de la ville d' Ajaccio,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
**Vu** la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 79 et 80,  
**Vu** le décret n° 2012-924 du 30/07/2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des REDACTEURS TERRITORIAUX,

**Vu** l'avis favorable émis le **16 décembre 2016** par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie B

**ARRETE**

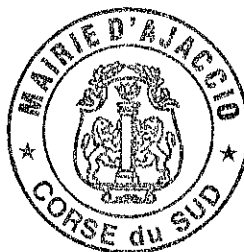
**ARTICLE 1 :** Sont inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2016, au grade de rédacteur principal 1ère classe, le fonctionnaire suivant :

Au choix :

CONCA Stéphane

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

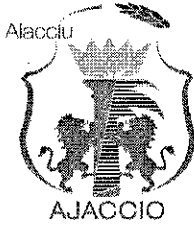
Fait à AJACCIO, le 16 JAN. 2017



LE MAIRE  
*Laurent Marcangeli*  
Laurent MARCANGELI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication.

Portant inscription sur le tableau d'avancement au grade de  
rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe



Direction Générale des Services  
Direction des Ressources Humaines

Le Maire de la ville d' Ajaccio,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 79 et 80,

**Vu** le décret n° 2012-924 du 30/07/2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteur territoriaux,

**Vu** l'avis favorable émis le **16 décembre 2016** par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie B

**ARRETE**

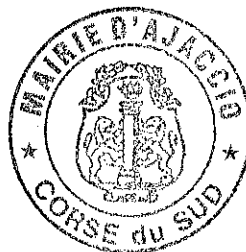
**ARTICLE 1 :** Est inscrit sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2016, au grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe, le fonctionnaire suivant :

Au choix :

MATTEI Françoise

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à AJACCIO, le 16 JAN. 2017



LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication.



321

MAIRIE D'AJACCIO

ARRETE MUNICIPAL N° 20170083

Portant inscription sur le tableau d'avancement au grade de technicien principal 1ère classe



Direction Générale des Services  
Direction des Ressources Humaines

Le Maire de la ville d'Ajaccio,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
**Vu** la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 79 et 80,  
**Vu** le décret N° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

**Vu** l'avis favorable émis le **16 décembre 2016** par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie B

**ARRETE**

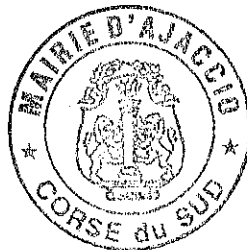
**ARTICLE 1 :** Sont inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2016, au grade de technicien principal 1ère classe, le fonctionnaire suivant :

Au choix :

TORRE Frédéric

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à AJACCIO, le 16 JAN. 2017



LE MAIRE

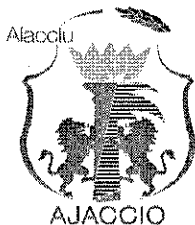
Laurent MARCANGELI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication.

322

ARRETE MUNICIPAL N° 20170084

Portant inscription sur le tableau d'avancement au grade de  
technicien principal 2ème classe



Direction Générale des Services  
Direction des Ressources Humaines

Le Maire de la ville d' Ajaccio,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 79 et 80,

**Vu** le décret N° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

**Vu** l'avis favorable émis le 16 décembre 2016 par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie B

**ARRETE**

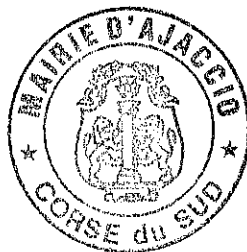
**ARTICLE 1 :** Est inscrit sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2016, au grade de technicien principal 2ème classe, le fonctionnaire suivant :

Au choix :

TUCCI Jean Luc

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à AJACCIO, le 16 JAN. 2017



LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication.

Portant inscription sur le tableau d'avancement au grade  
d'animateur principal 1ère classe



AJACCIO  
Direction Générale des Services  
Direction des Ressources Humaines

Le Maire de la ville d'Ajaccio,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 79 et 80,

**Vu** le Décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux

**Vu** l'avis favorable émis le **16 décembre 2016** par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie B

**ARRETE**

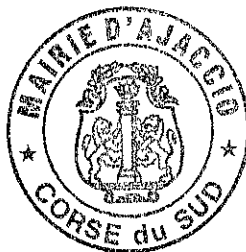
**ARTICLE 1 :** Est inscrit sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2016, au grade d'animateur principal 1ère classe, le fonctionnaire suivant :

Au choix :

FORCIOLI Karina

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à AJACCIO, le 16 JAN. 2017



LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

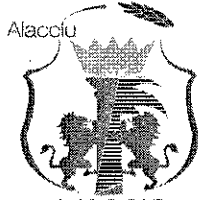
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication.

324

MAIRIE D'AJACCIO

ARRETE MUNICIPAL N° 20170086

Portant inscription sur le tableau d'avancement au grade d'animateur principal 2ème classe



AJACCIO  
Direction Générale des Services  
Direction des Ressources Humaines

Le Maire de la ville d' Ajaccio,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu** la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 79 et 80,
- Vu** le Décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux

**Vu** l'avis favorable émis le **16 décembre 2016** par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie B

**ARRETE**

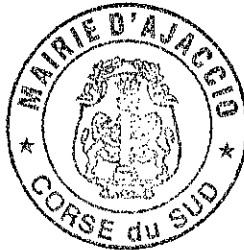
**ARTICLE 1 :** Est inscrit sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2016, au grade d'animateur principal 1ère classe, le fonctionnaire suivant :

Au choix :

QUILICI Catherine

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

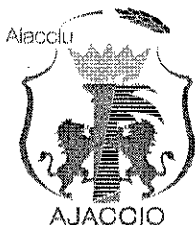
Fait à AJACCIO, le 16 JAN. 2017



LE MAIRE  
*Laurent Marcangeli*  
Laurent MARCANGELI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication.

**Portant inscription sur le tableau d'avancement au grade  
d'éducateur territorial des activités physiques et sportives  
principal 1<sup>ère</sup> classe**



Direction Générale des Services  
Direction des Ressources Humaines

Le Maire de la ville d'Ajaccio,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
**Vu** la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 79 et 80,  
**Vu** le décret n°2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives

**Vu** l'avis favorable émis le **16 décembre 2016** par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie B

**ARRETE**

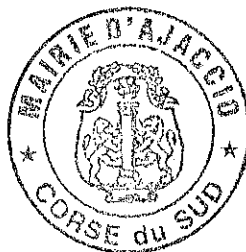
**ARTICLE 1 :** Est inscrit sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2016, au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal 1<sup>ère</sup> classe, le fonctionnaire suivant :

Au choix :

FERACCI Jean Michel

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à AJACCIO, le 16 JAN. 2017



LE MAIRE

*Laurent Marcangeli*  
Laurent MARCANGELI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication.

Portant inscription sur le tableau d'avancement au grade  
d'éducateur territorial des activités physiques et sportives  
principal 2ème classe



Direction Générale des Services  
Direction des Ressources Humaines

Le Maire de la ville d'Ajaccio,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
**Vu** la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 79 et 80,  
**Vu** le décret n°2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives

**Vu** l'avis favorable émis le **16 décembre 2016** par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie B

**ARRETE**

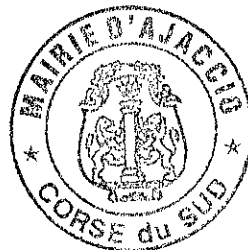
**ARTICLE 1 :** Est inscrit sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2016, au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal 2ème classe, le fonctionnaire suivant :

Au choix :

RISTORI Michel

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à AJACCIO, le 16 JAN. 2017



LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication.

377

MAIRIE D'AJACCIO

ARRETE MUNICIPAL N° **20170089**

Portant inscription sur la liste d'aptitude de promotion interne de rédacteur territorial



Direction Générale des Services  
Direction des Ressources Humaines

Le Maire de la ville d' Ajaccio,

**Vu** la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** la Loi N° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la Loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 39-2 et 79-1,

**Vu** le décret N° 2012-924 du 30 Juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

**Vu** l'avis favorable émis le **16 décembre 2016** par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie B

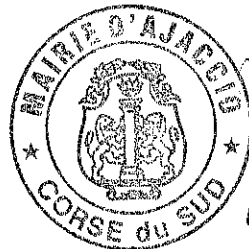
**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Sont inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de rédacteur territorial, établie au titre de l'année 2016, les fonctionnaires suivants :

Au choix

ALIBRANDI José  
ANDREA Joelle

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.



Fait à AJACCIO, le 16 JAN. 2017

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication.

**Portant inscription sur la liste d'aptitude de promotion interne de technicien territorial**



Direction Générale des Services  
Direction des Ressources Humaines

Le Maire de la ville d'Ajaccio,

**Vu** la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** la Loi N° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la Loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 39-2 et 79-1,

**Vu** le décret N° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

**Vu** l'avis favorable émis le **16 décembre 2016** par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie B

**ARRETE**

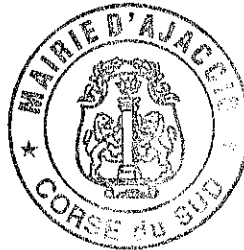
**ARTICLE 1 :** Est inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de technicien territorial, établie au titre de l'année 2016, le fonctionnaire suivant :

Au choix

PASQUALAGGI Toussaint

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à AJACCIO, le 16 JAN. 2017



LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication.



329

MAIRIE D'AJACCIO

ARRETE MUNICIPAL N° **20170091**

Portant inscription sur le tableau d'avancement au grade  
d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe



Direction Générale des Services  
Direction des Ressources Humaines

Le Maire de la ville d'Ajaccio,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu** la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 79 et 80,
- Vu** le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs,
- Vu** l'avis favorable émis le **16 décembre 2016** par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie C

**ARRETE**

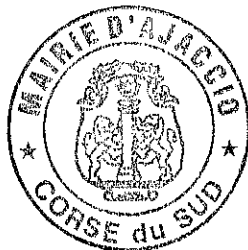
**ARTICLE 1 :** Sont inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2016, au grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, les fonctionnaires suivants :

Au choix :

- GUIDICELLI Marcel
- VESPERINI Francine

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à AJACCIO, le 16 JAN. 2017



LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication.

320

MAIRIE D'AJACCIO

ARRETE MUNICIPAL N° 20170092

Portant inscription sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe



Direction Générale des Services  
Direction des Ressources Humaines

Le Maire de la ville d' Ajaccio,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 79 et 80,
- Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs,
- Vu l'avis favorable émis le **16 décembre 2016** par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie C

**ARRETE**

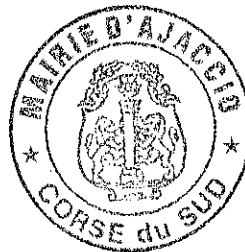
**ARTICLE 1 :** Sont inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2016, au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe, les fonctionnaires suivants :

Au choix :

- CARTA Nathalie, CULIOLI Lucia, TRISTANI Laurence, APPIETTO Dominique,
- CARBONI Jackie ; RISTERUCCI Marie Paule ; ROMEI Gilles ; BARANOVSKY Marie Thérèse ; GIOVANNI Jean Marc ; MASSU Michèle

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à AJACCIO, le 16 JAN. 2017



LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication.

MAIRIE D'AJACCIO

ARRETE MUNICIPAL N° **20170093**

Portant inscription sur le tableau d'avancement au grade  
d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe



Direction Générale des Services  
Direction des Ressources Humaines

Le Maire de la ville d'Ajaccio,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
**Vu** la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 79 et 80,  
**Vu** le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs,  
**Vu** l'avis favorable émis le **16 décembre 2016** par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie C

#### ARRETE

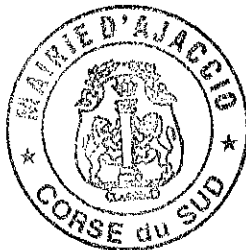
**ARTICLE 1 :** Sont inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2016, au grade d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, les fonctionnaires suivants :

A l'examen professionnel :  
BARRAZZA Jean

Au choix :  
SARROLA Marie Noelle  
SOLLACARO Antoine

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à AJACCIO, le 16 JAN. 2017



LE MAIRE  
  
Laurent MARCANGELI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication.

ARRETE MUNICIPAL N° **20170094**  
Portant inscription sur le tableau d'avancement au grade  
d'adjoint d'animation principal 2ème classe



Direction Générale des Services  
Direction des Ressources Humaines

Le Maire de la ville d'Ajaccio,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
**Vu** la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 79 et 80,  
**Vu** le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.  
**Vu** l'avis favorable émis le **16 décembre 2016** par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie C

**ARRETE**

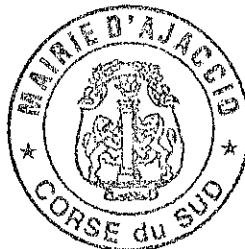
**ARTICLE 1 :** Sont inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2016, au grade d'adjoint d'animation principal 2ème classe, les fonctionnaires suivants :

Au choix :

BONTOUX Nicolas  
MASSONI Jean Pierre  
NICOLAI Katia  
RAMAZOTTI Linda Nacera

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à AJACCIO, le 16 JAN. 2017



LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication.

333

MAIRIE D'AJACCIO

ARRETE MUNICIPAL N° 20170095

Portant inscription sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint d'animation 1ère classe



Direction Générale des Services  
Direction des Ressources Humaines

Le Maire de la ville d'Ajaccio,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu** la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 79 et 80,
- Vu** le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.
- Vu** l'avis favorable émis le **16 décembre 2016** par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie C

**ARRETE**

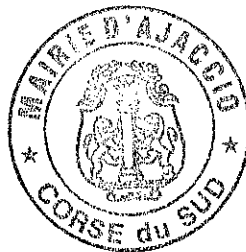
**ARTICLE 1 :** Sont inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2016, au grade d'adjoint d'animation 1ère classe, les fonctionnaires suivants :

A l'examen professionnel :  
BARBAGELATA Olivier

Au choix :  
CANETTI CASIMIR  
RAHMANI Samir

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

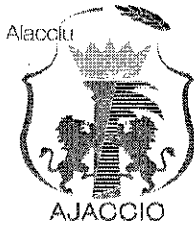
Fait à AJACCIO, le 16 JAN, 2017



LE MAIRE  
*Laurent Marcangeli*  
Laurent MARCANGELI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication.

Portant inscription sur le tableau d'avancement au grade de  
brigadier de police municipale



Direction Générale des Services  
Direction des Ressources Humaines

Le Maire de la ville d' Ajaccio,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
**Vu** la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 79 et 80,  
**Vu** le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,  
**Vu** l'avis favorable émis le **16 décembre 2016** par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie C

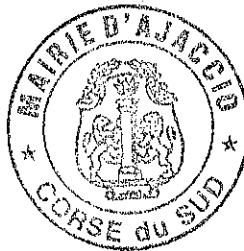
**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Est inscrit sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2016, au grade de brigadier de police municipale, le fonctionnaire suivant :

Au choix :  
LOPES Christophe

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à AJACCIO, le 16 JAN. 2017



LE MAIRE

*Laurent Marcangeli*  
Laurent MARCANGELI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication.

335

MAIRIE D'AJACCIO

ARRETE MUNICIPAL N° 20170097

Portant inscription sur le tableau d'avancement au grade de  
brigadier chef de police municipale



Direction Générale des Services  
Direction des Ressources Humaines

Le Maire de la ville d' Ajaccio,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 79 et 80,

**Vu** le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

**Vu** l'avis favorable émis le **16 décembre 2016** par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie C

**ARRETE**

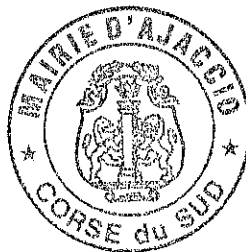
**ARTICLE 1 :** Est inscrit sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2016, au grade de brigadier chef de police municipale, le fonctionnaire suivant :

Au choix :

URBANI Laurent

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

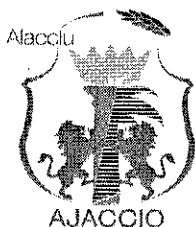
Fait à AJACCIO, le 16 JAN. 2017



Signature of Laurent Marcangeli  
LE MAIRE  
Laurent MARCANGELI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication.

**Portant inscription sur le tableau d'avancement au grade  
d'auxiliaire puériculture principal 2ème classe**



Direction Générale des Services  
Direction des Ressources Humaines

Le Maire de la ville d'Ajaccio,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
**Vu** la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 79 et 80,  
**Vu** le décret n°92-865 du 28 août 1992 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,  
**Vu** l'avis favorable émis le **16 décembre 2016** par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie C

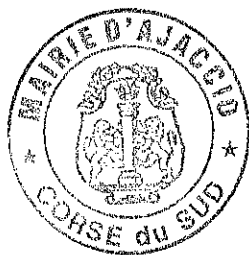
**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Sont inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2015, au grade d'auxiliaire puériculture principal 2ème classe, les fonctionnaires suivants :

Au choix :

BUILLE CASALONGA Carole ; FILIPPI Hélène ; MONDOLONI Jacqueline  
SANTONI Christelle ; ZAVANI Sabrina ; SANTONI LEONZI Maryline

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.



Fait à AJACCIO, le 16 JAN. 2017

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication.

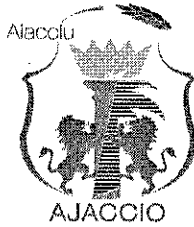


327

MAIRIE D'AJACCIO

ARRETE MUNICIPAL N° **20170099**

**Portant inscription sur le tableau d'avancement au grade d'agent  
spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe**



Direction Générale des Services  
Direction des Ressources Humaines

Le Maire de la ville d'Ajaccio,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu** la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 79 et 80,
- Vu** le décret n°82-850 du 28 août 1982 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,
- Vu** l'avis favorable émis le **16 décembre 2016** par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie C

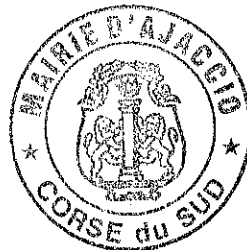
**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Sont inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2016, au grade d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe, les fonctionnaires suivants :

Au choix :

- CONVENTI Marie Françoise
- VELARDI-DJEBALI Sonia

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.



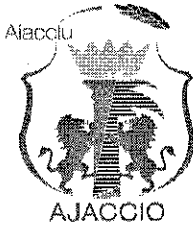
Fait à AJACCIO, le 16 JAN. 2017

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication.

portant inscription sur le tableau d'avancement au grade  
d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe



AJACCIO  
Direction Générale des Services  
Direction des Ressources Humaines

Le Maire de la ville d'Ajaccio,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
**Vu** la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 79 et 80,  
**Vu** le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,  
**Vu** l'avis favorable émis le **16 décembre 2016** par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie C

**ARRETE**

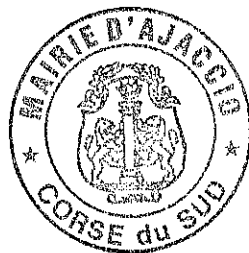
**ARTICLE 1 :** Sont inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2016, au grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, les fonctionnaires suivants :

Au choix :

BONELLI Jean Paul ; GIACOMONI Jean Jacques ; FRAINEAU Stéphane ; GIRAUD Gérard ; ALESSANDRI Pantaléon ; DEJANA Olivier ; DINELLI Pierre Ange

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à AJACCIO, le 16 JAN. 2017



LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication.

339

MAIRIE D'AJACCIO

ARRETE MUNICIPAL N° **20170101**

portant inscription sur le tableau d'avancement au grade  
d'adjoint technique principal 2ème classe



AJACCIO  
Direction Générale des Services  
Direction des Ressources Humaines

Le Maire de la ville d'Ajaccio,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu** la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 79 et 80,
- Vu** le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Vu** l'avis favorable émis le **16 décembre 2016** par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie C

**ARRETE**

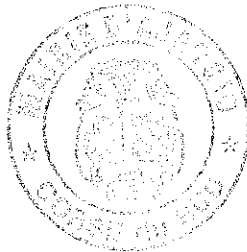
**ARTICLE 1 :** Sont inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2016, au grade d'adjoint technique principal 2ème classe, les fonctionnaires suivants :

Au choix :

BOURGY Georges ; LENCOT Didier ; POMPONI Marie Jeanne ; BESSIERE Jean Christian ; FATTACCIOLI Sabrina ; TOMASI Marie Ange ; BAUER Jean Antoine ; BRISSET Ange Pierre ; M'LISSA Ahmed

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à AJACCIO, le 16 JAN. 2017



LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication.

3/10

MAIRIE D'AJACCIO

ARRETE MUNICIPAL N° **20170102**

portant inscription sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique 1ère classe



Direction Générale des Services  
Direction des Ressources Humaines

Le Maire de la ville d'Ajaccio,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu** la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 79 et 80,
- Vu** le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Vu** l'avis favorable émis le **16 décembre 2016** par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie C

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Sont inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2016, au grade d'adjoint technique 1ère classe, les fonctionnaires suivants :

Examen Professionnel :

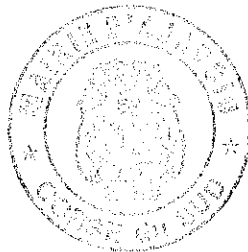
CHRISTOPHE Pierre Antoine ; HUETO Nicolas ; SOICHEY Alexandre

Au choix :

GENTILI Antoine ; PERI François ; DESSENDIER Frédéric ; MATTEI Christian ;  
GUELFY Pierre Toussaint ; BARANOVSKY Jacques

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à AJACCIO, le 16 JAN. 2017

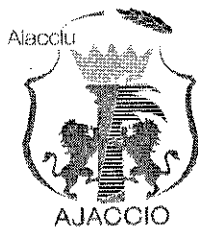


*Laurent Marcangeli*  
LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication.

ARRETE MUNICIPAL N° 20170103  
Portant inscription sur le tableau d'avancement au grade  
d'adjoint du patrimoine principal 1ère classe



Direction Générale des Services  
Direction des Ressources Humaines

Le Maire de la ville d'Ajaccio,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
**Vu** la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 79 et 80,  
**Vu** le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine,  
**Vu** l'avis favorable émis le **16 décembre 2016** par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie C

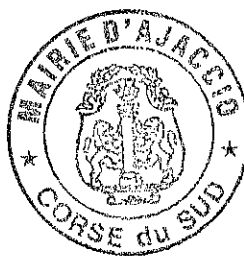
**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Est inscrit sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2016, au grade d'adjoint du patrimoine principal 1ère classe, le fonctionnaire suivant:

Au choix :  
LUPORSI Alain

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à AJACCIO, le 16 JAN. 2017

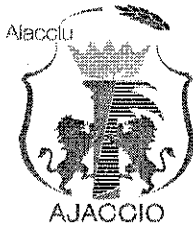


LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication.

ARRETE MUNICIPAL N° **20170104**  
Portant inscription sur le tableau d'avancement au grade  
d'adjoint du patrimoine principal 2ème classe



Direction Générale des Services  
Direction des Ressources Humaines

Le Maire de la ville d'Ajaccio,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 79 et 80,

**Vu** le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine,

**Vu** l'avis favorable émis le **16 décembre 2016** par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie C

**ARRETE**

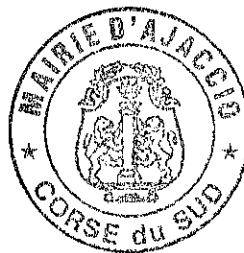
**ARTICLE 1 :** Sont inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2016, au grade d'adjoint du patrimoine principal 2ème classe, les fonctionnaires suivants :

Au choix :

BIANCO Odile ; MAROSELLI Saveria ; ROGUET Josiane ; ROMBALDI Laurent

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à AJACCIO, le 16 JAN. 2017



LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication.

Portant inscription sur le tableau d'avancement au grade  
d'assistant de conservation du patrimoine principal 2ème classe



Direction Générale des Services  
Direction des Ressources Humaines

Le Maire de la ville d'Ajaccio,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 79 et 80,

**Vu** le décret N° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques

**Vu** l'avis favorable émis le **16 décembre 2016** par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie B

**ARRETE**

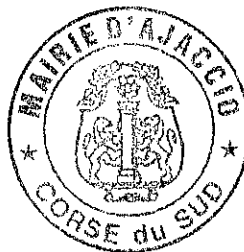
**ARTICLE 1 :** Est inscrit sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2016, au grade d'assistant de conservation du patrimoine principal 2ème classe, le fonctionnaire suivant :

Au choix :

CRISTOFARI-MILLOT Catherine

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à AJACCIO, le 16 JAN. 2017



LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication.

Portant inscription sur le tableau d'avancement au grade  
d'assistant socio-éducatif principal



Direction Générale des Services  
Direction des Ressources Humaines

Le Maire de la ville d'Ajaccio,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 79 et 80,

**Vu** le décret N°92-843 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs

**Vu** l'avis favorable émis le **16 décembre 2016** par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie B

**ARRETE**

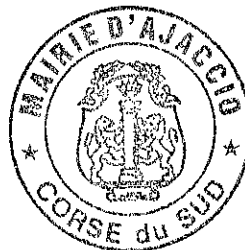
**ARTICLE 1 :** Est inscrit sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2016, au grade d'assistant socio-éducatif principal, le fonctionnaire suivant :

Au choix :

BERETTI Adeline

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à AJACCIO, le 16 JAN. 2017



LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication.